

# Guide des pratiques agricoles des prairies en zone humide



## ENTRETIEN des cours d'eau, fossés et de leurs abords



Un COURS D'EAU, alimenté par une source, une zone humide, est un lieu de vie de nombreuses espèces végétales et animales, à la différence d'un FOSSÉ qui est un moyen pour évacuer les eaux pluviales.



Ces fonctions nécessitent de différencier leur ENTRETIEN.

Avant tous travaux, la première étape consiste à IDENTIFIER si l'écoulement

en question est :

- un cours d'eau,
- un fossé.





## Les supports écrits d'informations

**Pour identifier si un écoulement correspond à un cours d'eau ou un fossé, deux moyens sont accessibles :**

- les supports écrits (cartes, inventaire cours d'eau des documents d'urbanisme (PLU)...),
- un diagnostic terrain sur des critères reconnus et partagés.

Une première étape est de se référer à la carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>, où les cours d'eau apparaissent en traits bleus pleins (cours d'eau permanent), ou en pointillés (cours d'eau temporaires).

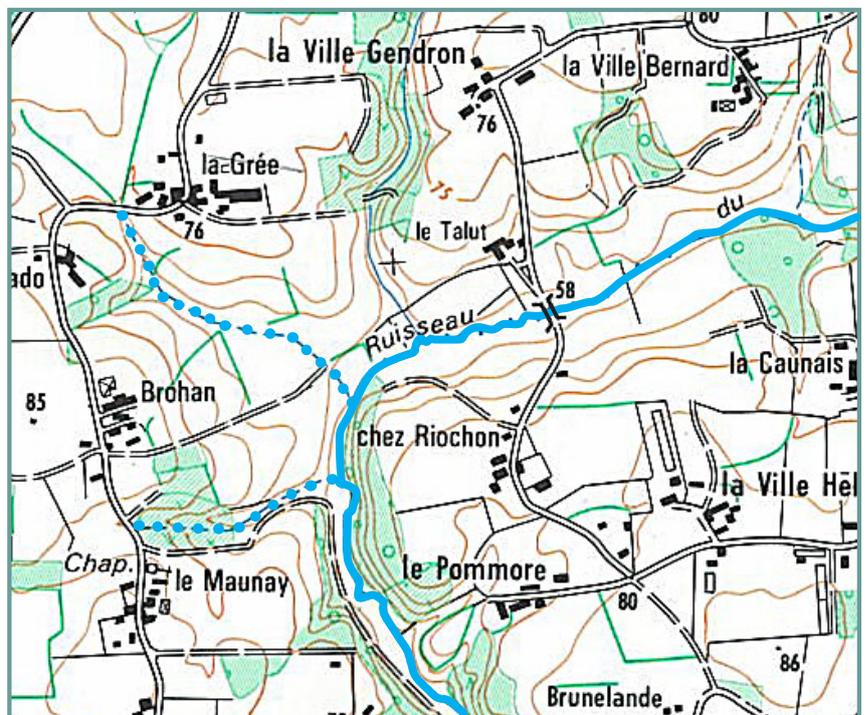


### ATTENTION

Ce n'est pas parce qu'un écoulement est à sec de juin à septembre, qu'il ne s'agit pas d'un cours d'eau.

Les cartes IGN ne sont toutefois pas exhaustives quant à l'inventaire des cours d'eau. Des mises à jour sont en cours. Renseignez-vous en mairie pour prendre connaissance des inventaires complémentaires comme :

- les recensements faits au titre de la conditionnalité de la PAC dans l'objectif d'implanter des bandes enherbées de protection le long du linéaire de cours d'eau,
- les inventaires faits dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents prévisionnels d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme - PLU, Cartes Communales...) ou d'opérations bassins versants.



Exemple d'un extrait de carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>.  
Scan 25 © IGN Paris 2008  
Licence APCA



## Les principaux critères de terrain utilisés

Tous ces éléments cartographiques sont indicatifs et visualisent la grande majorité des cours d'eau.

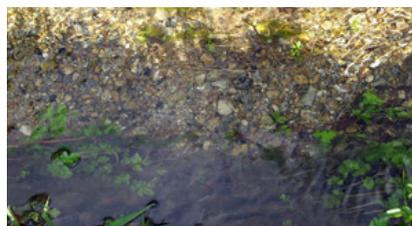
Par contre le « très petit chevelu » peut rester à préciser.

Les critères utilisés sur le terrain sont :



### 1 • BERGES

dénivelé d'au moins 10 cm entre le fond de l'écoulement et le niveau de la parcelle environnante



### 2 • SUBSTRAT DIFFÉRENCIÉ

Le fond du lit se distingue du sol de la parcelle environnante par sa couleur, sa granulométrie, sa composition. Le substrat des cours d'eau est en majorité constitué de sables - graviers



### 3 • VIE AQUATIQUE

Présence d'invertébrés ayant un cycle de vie aquatique (insectes, crustacés, mollusques...) ; flore inféodée aux cours d'eau (fontinelle, callitriche...)

*Faune : macro invertébrés aquatiques, insectes (trichoptères à fourreau, éphémères...), crustacés (gammare...), mollusques...*

*Flore : Callitriches*



### 4 • TALWEG

ligne joignant les points les plus bas du relief

### 5 • ECOULEMENT INDÉPENDANT DES PLUIES

écoulement même si absence de pluies depuis 8 jours

Rappel : un cours d'eau peut être permanent ou temporaire (= susceptible d'être à sec plusieurs mois de l'année)



En cas de doute, avant d'engager des travaux, pour préciser une distinction entre un fossé et un cours d'eau, contactez : la DDTM, Service Police de l'eau • Tél. : 02 97 68 47 56

**La vie grouille dans les petits ruisseaux, même s'ils sont à sec une partie de l'année.**

C'est dans les petits affluents, à la naissance du ruisseau, que se développe la vie aquatique garante du bon état du cours d'eau.

La préservation du lit et des berges des petits cours d'eau est essentielle pour permettre la fraie et le développement des jeunes truitelles... Elles y trouvent l'abri et la nourriture essentiels à leur croissance :

- insectes aquatiques,
- crustacés,
- etc.

Un inventaire piscicole par pêche électrique permet souvent de révéler la présence de poissons (même si on ne les voit pas a priori) :

- truitelles,
- chabots,
- vairons,
- etc.



*Inventaire piscicole*



*Truitelle*

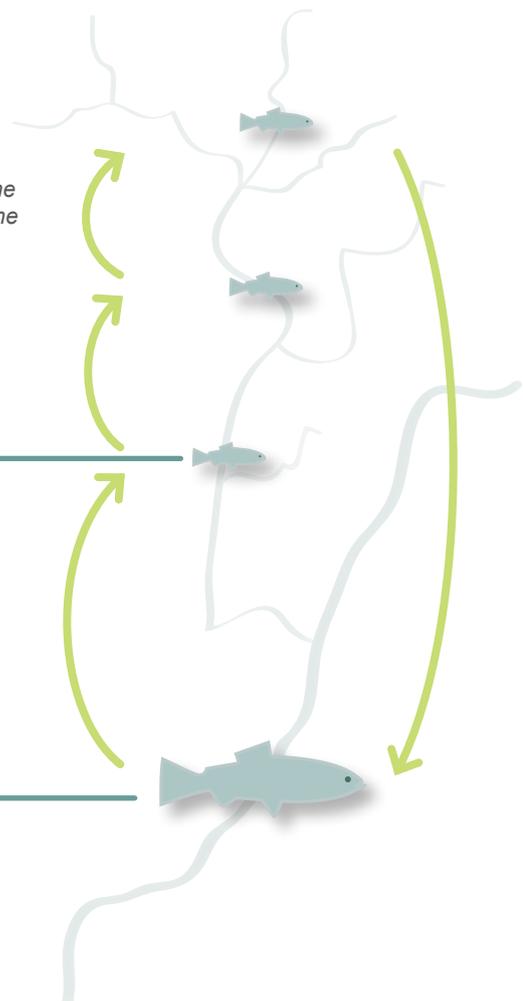


*Truite*

*Les petits ruisseaux, même intermittents, sont une zone de fraie et d'habitat pour les alevins*

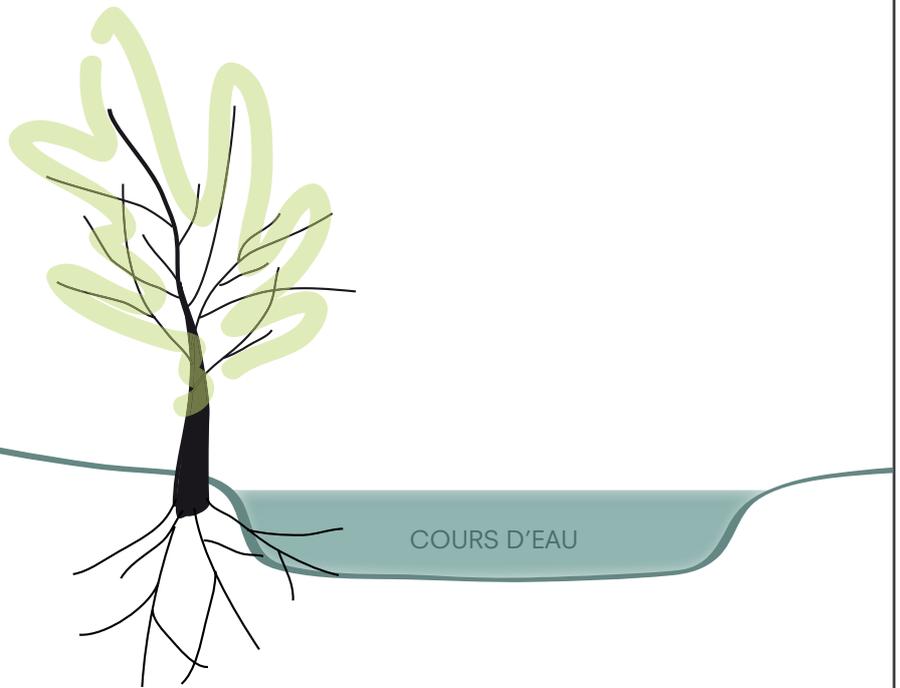
*Alevins*

*Adultes*





Berges érodées



- Le feuillage crée un ombrage sur l'eau et maintient l'eau fraîche ; plus d'oxygène pour les poissons ; moins d'eutrophisation
- Source de biodiversité : habitat, nourritures pour de nombreuses espèces animales et végétales
- Freine le ruissellement, limite l'érosion et le transfert d'éléments nutritifs dans l'eau
- Le système racinaire maintient la stabilité de la berge (évite son érosion).



Haie et bande enherbée le long d'un cours d'eau

Une bande enherbée couplée avec la bande boisée, renforce la protection amont du cours d'eau.

Elles jouent le rôle de tampon vis-à-vis des éléments transportés par le ruissellement et l'érosion :

- apports d'éléments et nutriments (phosphore, particules de sol, azote,...)
- de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, etc.)
- de bactéries

## 4 • Interventions d'entretien en bord de cours d'eau

Les abords des cours d'eau, qu'ils soient boisés ou non, nécessitent un entretien adapté. On peut les résumer en deux grands conseils, qui sont ensuite déclinés techniquement dans les pages suivantes.



### 1<sup>er</sup> conseil

Pas de sur-entretien des bandes enherbées des berges. Le décapage va engendrer la prolifération d'adventices. La berge ne jouera plus son rôle de protection du cours d'eau contre l'érosion...

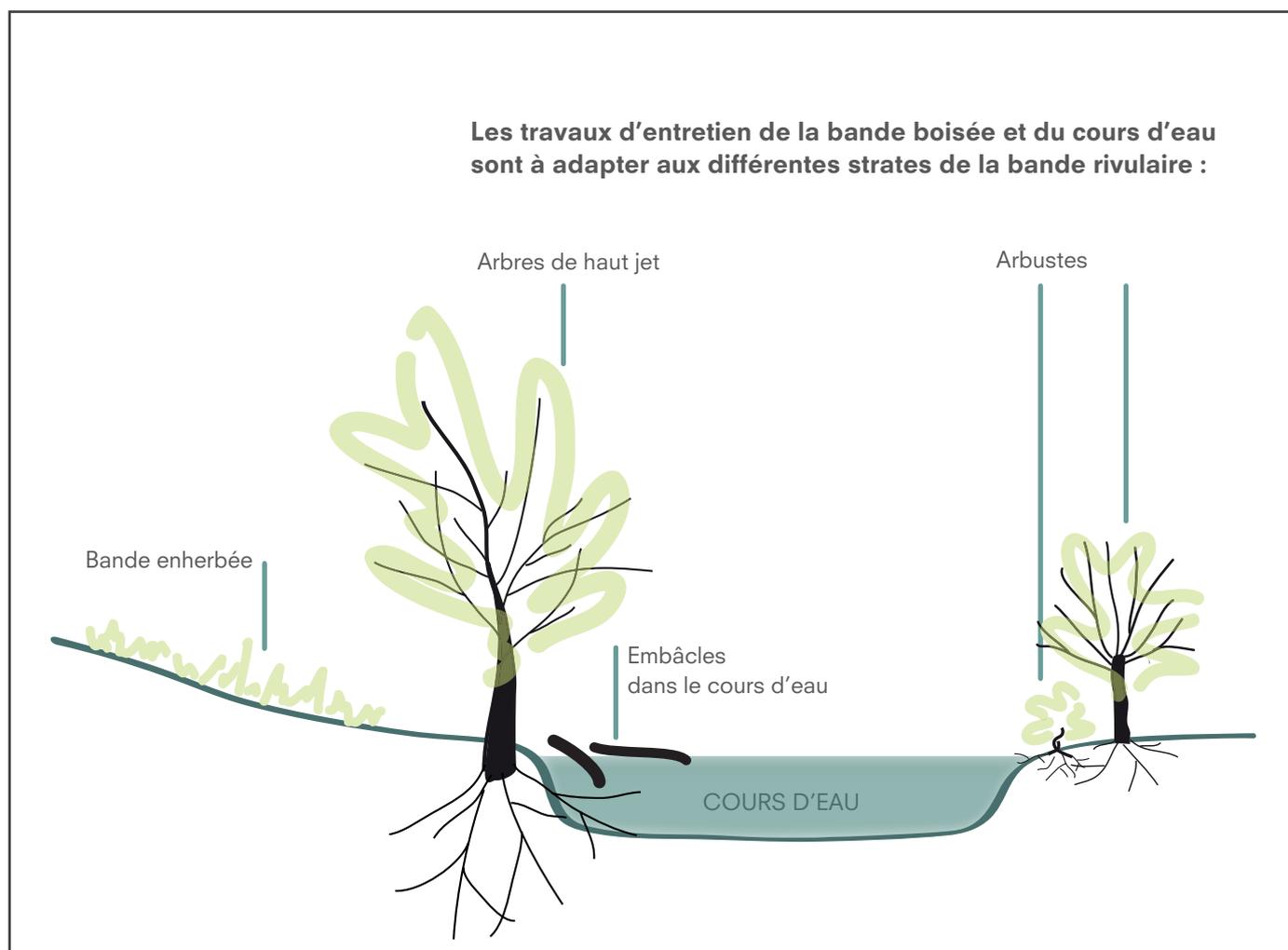
### 2<sup>ème</sup> conseil

Conserver ou boisier si possible au moins une des deux berges, en priorité celle située au sud.

Le boisement peut être naturel (saules...), créé à base d'essences arbustives, d'arbres de haut jet... Éviter le boisement à base de peupliers (voir liste des essences recommandées page 9)

## Comment entretenir la bande boisée et le cours d'eau

Les travaux d'entretien de la bande boisée et du cours d'eau sont à adapter aux différentes strates de la bande rivulaire :





## ARBRES DE HAUT JET

- chêne pédonculé
- frêne
- aulne glutineux
- etc



L'entretien des arbres de haut jet doit se faire par coupe franche, proche du tronc, tout en gardant un bourrelet cicatriciel. Il faut privilégier la coupe des branches qui déséquilibrent les arbres menaçant de tomber.



La coupe à blanc est à PROSCRIRE pour éviter :

- toute rupture de connexion de la bande boisée (défavorable à la migration de la faune),
- toute dégradation de la berge et la mise en lumière trop forte du cours d'eau. Il faudra sélectionner modérément les arbres à abattre pouvant nuire au bon état du cours d'eau (arbres instables).

De plus, l'étêtage des arbres traité en haut-jet est à proscrire.

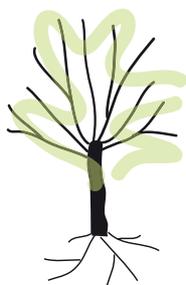


**Il est important de conserver quelques arbres creux ou même morts pour favoriser la préservation ou l'installation d'une faune bien spécifique (chiroptères, chouettes, pics...).**



## TAILLIS

- saules
- aulne glutineux
- etc



La coupe en têtard pour les saules :

Suppression de la tête et des branches de l'arbre à une hauteur d'1,50 m. Cette pratique peut s'appliquer également à l'aulne et au frêne. Elle permet un éclairage bien dosé du cours d'eau et peut faciliter la pose de clôture en rive.

Le recépage pour les aulnes glutineux :

Coupe intégrale de l'arbre afin de permettre à la souche de produire des rejets. On obtient ainsi des arbres de cépée prolifiques en bois de chauffage.

Cette coupe intervient également lorsque nous sommes en présence d'arbres dépérissants. Le recépage permet de redonner de la vigueur aux arbres vieillissants et de prévenir les risques de prolifération de maladies.



Taille en têtard adaptée aux saules



Coupe à blanc à proscrire



## ARBUSTES

- noisetier
- sureau noir
- prunellier
- bourdaine
- aubépine
- etc



### Taille latérale des brins

Elle peut être réalisée si les arbustes sont trop envahissants sur la parcelle. Un recépage est proposé pour le renouvellement d'arbustes vieillissants.



La coupe à blanc de la strate arbustive est à **PROSCRIRE** car elle constitue un foyer riche en faune (source d'alimentation, refuge, lieu de reproduction).

- Tous ces travaux se font préférentiellement **manuellement** et depuis l'**intérieur** du cours d'eau.
- Ne **pas utiliser de broyeur** d'accotement ou d'épareuse sur les parties ligneuses de la ripisylve. Sinon, les éléments tombent dans le cours d'eau et l'obstruent.
- **Limiter l'utilisation du lamier** à une hauteur de **6 mètres maximum** à condition que l'entretien côté cours d'eau soit réalisé, car on risque d'avoir une ripisylve complètement déséquilibrée et sensible aux vents. Elaguer d'un seul côté peut provoquer un contrepois avec pour conséquence le déracinement de l'arbre, la détérioration de la berge et la création d'embâcle.



*Privilégier élagage de chaque côté pour éviter le déracinement*



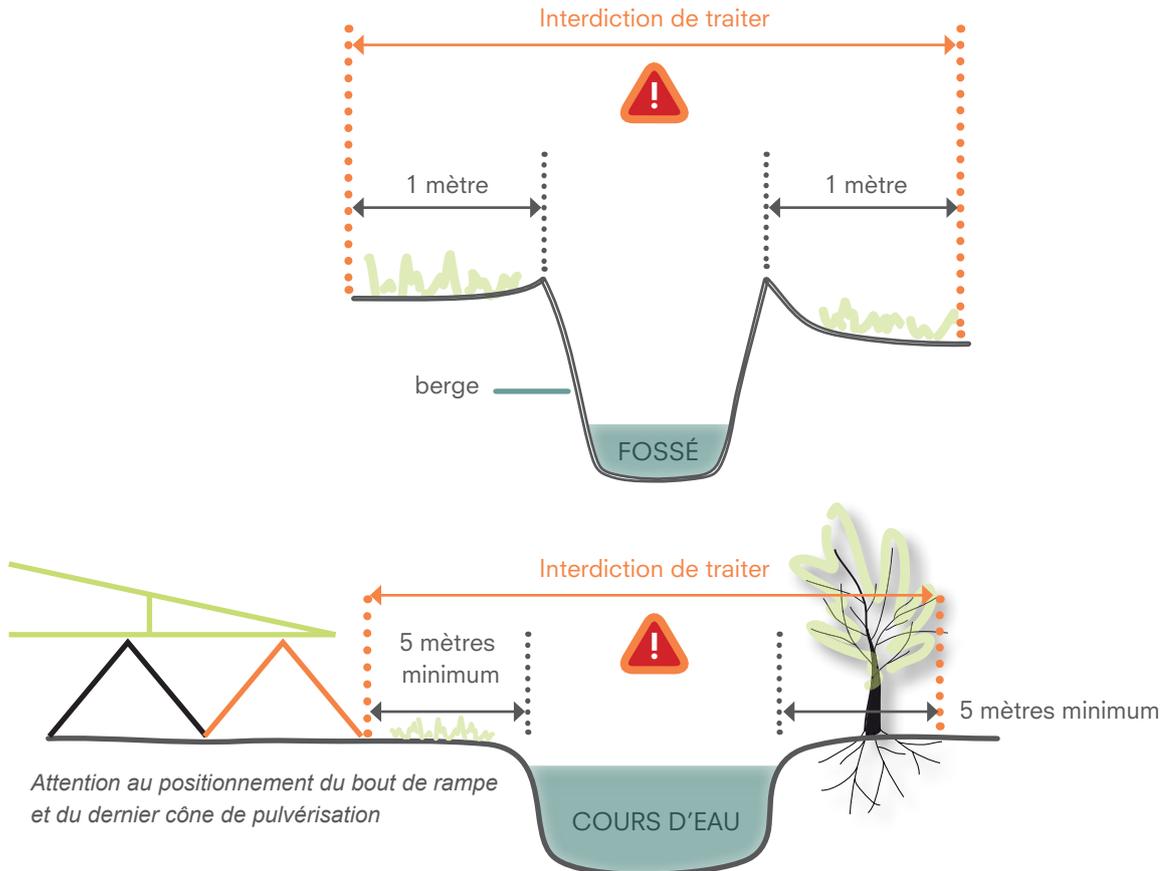
*Conserver des branches basses pour maintenir de l'ombre (favorable aux poissons et maintien d'eau fraîche)*



## LA BANDE ENHERBÉE



- Elle est à entretenir sans aller au décapage (risque de prolifération des adventices...)
- Privilégier la fauche avec exportation au broyage notamment en zone humide
- Respecter les périodes d'entretien autorisées et les distances sans utilisation de produits phytosanitaires : zone de non traitement, ZNT, de 5 à 100 m de la berge des cours d'eau selon les produits
- Interdiction de de traiter à moins d'un mètre des bords de fossés



Tronc conservé au 2/3



Ne pas stocker les branches sur les berges

La gestion sélective des embâcles (troncs tombés dans la rivière) : Ils sont à conserver à condition qu'ils soient bien fixés à la berge et de les tailler pour conserver uniquement 2/3 de leur longueur. Ils servent alors d'abris pour les poissons... Ils sont à enlever seulement si c'est une gêne importante à l'écoulement de l'eau en zone urbanisée, ou parcelle en cultures, ou petit cours d'eau où une simple branche peut boucher.

La gestion des rémanents (branches coupées) : Les branches peuvent être valorisées en bois de chauffage (bûches, copeaux) ou brûlées en dehors du bord de rive (avec respect des périodes d'interdiction - consulter votre mairie). Les tas ne doivent pas rester sur les bords de rive, mais être déplacés en dehors du lit majeur (zone d'expansion des crues) pour qu'ils ne risquent pas d'obstruer les cours d'eau.

## OBJECTIFS



**1 • Préserver les berges des cours d'eau de l'érosion.**

**2 • Reconstituer les corridors écologiques naturels (circulation de la faune sauvage).**

**3 • Recréer des structures latérales protectrices vis-à-vis des matières polluantes venant des versants (par ruissellement et érosion)**

**4 • Diversifier les boisements des rives.**

## RÉALISATION DE LA HAIE PAR ÉTAPE

Travail du sol

Travail localisé avec utilisation d'une tarière mécanique, pour des soucis de faible distance entre le cours d'eau et la ligne de plantation.

Habillage des plants (racines nues).

Plantation sur une ou deux berges

Selon l'objectif recherché, la densité de plantation diffère.

Ainsi dans la lutte contre l'érosion des parcelles attenantes, on privilégiera une plantation à intervalle de 1,50 m entre plants en combinant arbres de haut jet, taillis et arbustes.

Dans un seul objectif de maintien des berges, tout en facilitant leur entretien, on préconisera la plantation d'arbres conduits en haut jet ou en taillis (chêne, frêne, aulne, saule...) avec un intervalle de 3 mètres hors zone de pêche ou 4 mètres en zone de pêche.

Mise en place du paillage biodégradable.

Mise en place des protections individuelles ou clôture.

## MATÉRIELS UTILISÉS

Paillage individuel

Dalles ISOPLANT octogonale 60x60 de 8 mm d'épaisseur.

Composées de fibres végétales agglomérées et comprimées, elles sont biodégradables et s'intègrent bien au paysage et à l'environnement.

Elles sont fixées avec 2 agrafes en U époussées 20/20/20 cm.

Protection chevreuil

Gaine « CLIMATIC » Nortène à petites mailles, 30 cm de diamètre et 120 cm de hauteur.

Du fait de la trame serrée des mailles, le plant bénéficie également d'une protection contre le vent et donc d'une meilleure ambiance de croissance.

Des trous sont prévus sur chaque côté pour le passage du tuteur de fixation en bambou.

Afin de maintenir la gaine de protection, deux tuteurs seront à prévoir : un en châtaignier (circonférence 9/11 cm, hauteur 150 cm) et un en bambou (circonférence 12/14 mm, hauteur 150 cm).

Un agrafage de la protection sur le tuteur châtaignier sera à prévoir.

Clôture

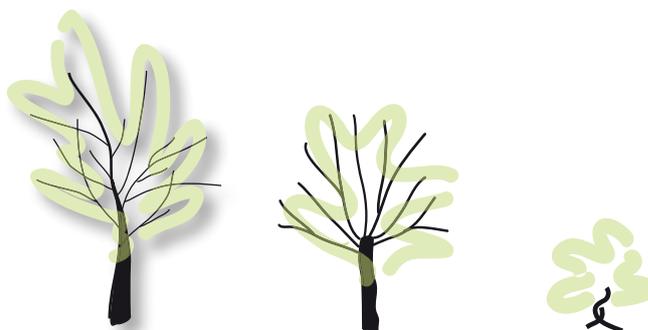
Piquets isolants métalliques avec deux positions de fil.

Disposer 1 piquet tous les 6 mètres. Utilisation de fil électrique de 3 mm de diamètre.

Prévoir 2 hauteurs de fil.

La mise sous tension de la clôture doit être faite par le propriétaire.

## LISTE DES PRINCIPAUX VÉGÉTAUX UTILISÉS EN BORDURE DE RIVIÈRES



	Arbres de haut jet	Taillis	Arbustes
Alisier torminal	X		
Aubépine monogyne			X
Aulne glutineux	X	X	
Bouleau pubescent	X	X	
Bouleau verruqueux	X	X	
Bourdaïne			X
Charme	X	X	X
Chêne pédonculé	X		
Cornouiller sanguin			X
Erable champêtre		X	
Erable sycomore	X	X	
Frêne commun	X	X	
Fusain d'Europe			X
Hêtre	X		
Houx			X
Merisier	X		
Noisetier		X	
Orme résistant	X	X	
Pommier sauvage		X	
Prunellier			X
Saule osier		X	
Saule marsault		X	
Sorbier des oiseaux		X	
Sureau noir			X
Viorne obier			X

# Travaux dans le lit de la rivière, toujours soumis à une demande à la DDTM



## Si c'est un FOSSE hors marais

(et bien un fossé,  
cf. 1<sup>ère</sup> partie)



Curage régulier sans ré-élargir, plutôt que des gros chantiers tous les 20 ans. Curage possible sans autorisation.



### PRÉCAUTIONS

- Approfondir sans élargir en conservant la végétation de bord de fossés,
- Adapter la taille du fossé au besoin d'écoulement (ne pas sur-creuser),
- Intervenir en période sèche (été),
- Privilégier l'usage d'un godet de curage.



## Si c'est un COURS D'EAU



- L'entretien régulier de la végétation maintient un bon fonctionnement hydraulique du cours d'eau et ne nécessite pas de curage,
- Toute intervention sur un cours d'eau est réglementée,
- Le curage d'un cours d'eau est à proscrire et soumis à autorisation préalable de la DDTM (dossier à retirer à la DDTM).



**ATTENTION** un curage de cours d'eau sans autorisation est susceptible d'être pénalisé.



**En cas de doute, avant d'engager des travaux,  
pour préciser une distinction entre un fossé et un cours d'eau,  
contactez la DDTM  
Service biodiversité, eau et forêt (police de l'eau)  
Tél. : 02 97 68 47 56**

# Contacts

- **Demande de travaux sur cours d'eau :**

DDTM  
Service biodiversité, eau et forêt (police de l'eau)  
Tél. : 02.97.68.47.56

- **Info – conseil entretien bocage et plantations :**

Chambre d'agriculture du Morbihan  
Tél. : 02.97.46.22.00

- **Info – conseil sur l'entretien des cours d'eau :**

- Fédération de pêche du Morbihan  
Tél. : 02.97.44.54.55
- Conseil Général,  
Cellule ASTER  
Tél. : 02.97.54.59.68

Fiche réalisée par le groupe départemental du Morbihan sur les mesures de gestion des zones humides, constitué de :  
Chambre d'agriculture, Conseil Général, Fédération de pêche, Eaux et Rivières de Bretagne, DDTM, FDSEA, Sage Blavet, Syndicat mixte de la Ria d'Etel, Syndicat mixte de la Sarre à l'Evel, Syndicat mixte du Loc'h et du Sal, Grand bassin de l'Oust, Institution d'aménagement de la Vilaine, Syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan, Cap L'Orient Agglomération, Syndicat du bassin du Scorff, Fédération des chasseurs.

Crédit photos :

Conseil Général  
cellule ASTER

Chambre d'agriculture  
FDAAPPMA 56

Syndicat mixte du Loc'h et du Sal

Syndicat intercommunal  
de la vallée du Trévelo

Et avec l'appui financier de :

